Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_074-DE

COMMUNE DE MAIRIE DE LOPERHET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Le 28 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Mairie de Loperhet s'est réuni mairie sous la présidence de Nathalie GODET, suivant convocation transmise le mercredi 20 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DO CARMO Raphaël, DROFF Vincent, GODET Nathalie, GONZALEZ Victor, JEZEQUEL Marie-Hélène, JORON Adrien, JOSSO Gwendal, KERBIRIOU Delphine, KERBRAT Jean-Yves, KERNIVINEN Béatrice, L'EOST Ana, LE BOT Pascale, LE BRAS Dominique, LE GALL Mickael, PAUGAM Carine, PERROT Christelle, QUOY Marie-Jo, RIOU Adrien, ROCLE Rodolphe, ROQUEFORT Maripol, SALAUN Bruno, SERVEL Philippe
Excusé ayant donné procuration : CRUSIAUX Florian à GODET Nathalie, GUENGANT Catherine à DO CARMO Raphaël, REBOLLO Louisette à PERROT Christelle, ZOLLI Emilie à KERBRAT Jean-Yves
Absents : LE FEVRE Thierry

Secrétaire de séance : LE GALL Mickael

2026-074 - RH - SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ D'ACCUEIL ET D'ÉTAT CIVIL À TEMPS COMPLET

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-22,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU la résussite à un examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'agent titulaire

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_074-DE

CONSIDÉRANT que les emplois permanents des collectivités territoriales sont créés ou supprimés par délibération de l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

CONSIDÉRANT que la commune doit adapter son tableau des emplois aux besoins réels des services municipaux, notamment pour répondre aux évolutions organisationnelles et aux promotions internes des agents,

CONSIDÉRANT que les créations d'emplois proposées s'inscrivent dans le cadre de réussites à des concours internes ou de reclassements professionnels, sans générer de surcoût pour la collectivité,

CONSIDÉRANT que les suppressions d'emplois concernent des postes devenus obsolètes ou remplacés par des emplois permanents mieux adaptés aux missions,

CONSIDÉRANT que ces modifications permettent d'optimiser la gestion des ressources humaines tout en garantissant la continuité et la qualité du service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

MME MAIRE PROPOSE:

1. De créer l'emploi permanent à temps complet suivant, à compter du 1er avril 2026:

- Un emploi ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs C1 à C3

2. De supprimer l'emploi suivant, à compter du 1er avril 2026 :

- Un emploi d'**adjoint administratif** (poste d'origine de l'agent) ;

3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris la modification du tableau des emplois et l'inscription des crédits budgétaires correspondants.

4. De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux agents concernés et aux services compétents.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 mai 2026

Le président de séance,
Nathalie GODET

Le secrétaire de séance,
Mickael LE GALL